BULLETIN D'INFORMATION DES SALARIES DES AVOCATS A LA COUR DE CASSATION
N°1 – Janvier 2016

Le 19 janvier, la commission de branche s'est réunie pour aborder deux points :

La revalorisation de la valeur du point d'indice

Prenant prétexte d'un faible taux d'inflation pour l'année 2015 (0,2%), les représentants de la chambre ont refusé d'aller au-delà de 0,8% d'augmentation du point d'indice, portant ainsi la valeur du point à 15,62 €.

La CGT n'a pas signé cet accord car en-deçà d'une augmentation minimale de 1%, les salarié-e-s des cabinets vont voir leur salaire net baissé par rapport à l'année précédente. Car si le coût de la vie reste stable selon les chiffres gouvernementaux, il n'en est pas de même de la rémunération nette qui d'année en année, et ce malgré les augmentations successives du point, ne cesse de baisser.

Nous demandions donc un simple maintien du niveau de pouvoir d'achat qui nous a été refusé.

Point sur la mise en place de la complémentaire santé et de la prévoyance

Tous les cabinets ont été invités à s'affilier auprès d'APGIS, le nouvel organisme de complémentaire santé. Pour ce qui est de la couverture prévoyance, le passage de relais entre l'ancien et le nouveau prestataire se fera au 1er avril 2016.

Pour l'heure, seuls 30% des salarié-e-s des cabinets ont adhéré à la complémentaire santé. Ce faible taux d'adhésion est lié à la fois à l'important nombre de femmes couvertes par la complémentaire santé de leur conjoint et d'un nombre non négligeable de salarié-e-s qui avait souscrit une complémentaire santé bien avant la mise en place de celle de branche.

La prochaine réunion est prévue pour le 10 mars 2016.

✂.....

Pour nous aider dans la négociation, Adhérez et faites adhérer à la CGT !

Nom :..... Prénom :.....
Entreprise : ..... Fédération : .....
Téléphone : /_/_/_/_/_/_/_/_/_/ Courriel : ..... @ .....

A retourner à la Fédération CGT des Sociétés d'Etudes à l'adresse ci-dessous.

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes

Case 421 – 263, rue de Paris – 93514 MONTREUIL Cedex – Tél : 01 55 82 89 41 – Fax : 01 55 82 89 42
E-Mail : fsetud@cgt.fr – Site Internet : www.soc-etudes.cgt.fr